



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 16 septembre 2024 à 20h30

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, Baptiste PHILIPPOT, Ludovic JARNIER, Maxime AUBERT, François BEDARD, Alain GUERRIER
Mesdames Christelle QUEMARD, Uriell WINCKEL, Catherine BONNARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN

Pouvoirs : Benjamin DANILO donne pouvoir à Christelle QUEMARD

Absent excusé : Cyril LEGRAND

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

1 - Approbation du Procès-Verbal du 08 juillet 2024 Délibération 2024-09-01

Le procès-verbal du 08 juillet 2024 a été préalablement envoyé aux conseillers municipaux.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y en a pas.

Après délibération, le Procès-Verbal du 08 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 - Régie camping : remise gracieuse pour régisseur + mandat compensatoire épicerie Délibération 2024-09-02 et délibération 2024-09-03

Dans le courant du mois de juillet, la mairie s'est faite cambrioler. Les cambrioleurs ont cassé le coffre-fort et emmené une grosse partie de l'argent qui était dedans.

Cet argent correspondait principalement aux recettes du camping et fond de caisse de l'épicerie de Pleucadeuc. Il y avait aussi de l'argent de la régie photocopie et garderie.

Ces régies sont supervisées et gérées par un régisseur, nommé par arrêté du Maire. Le régisseur, un employé communal, est responsable des fonds présents dans la caisse et se doit de rembourser le manque.

Le régisseur principal étant en congés à cette date, ces remplaçantes devenaient, de fait, responsables des fonds.

Comme ce cambriolage n'est de la faute d'aucun agent, Mr le Maire propose que la commune leur fasse une remise gracieuse et prenne à sa charge la perte financière.

Aussi, il y avait dans le coffre un fonds de caisse appartenant à l'épicerie de Pleucadeuc. Ils avaient accepté de faire un dépôt au camping pour rendre service aux campeurs.

Mr le Maire propose de réaliser un mandat compensatoire pour rembourser l'épicerie de Pleucadeuc.

Les conseillers municipaux demandent si une épicerie pourra être proposée l'année prochaine ? Oui, c'est possible.

Deux possibilités s'offrent à la commune pour une mise en place dans les règles : soit adopter une convention avec l'épicerie de Pleucadeuc, soit acheter un stock de produits et les revendre.

Ce dossier sera étudié au printemps 2025, lors de la préparation de la réouverture du camping.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, accepte de réaliser une remise gracieuse au régisseur ainsi qu'un mandat compensatoire pour l'épicerie. Il charge Mr le Maire de procéder aux écritures comptables ainsi que de signer tout document afférent à ce dossier.

4 - Clôture régies tennis, photocopies, garderie Délibération 2024-09-04

Pour des raisons de facilités et de responsabilités, il serait convenable de clôturer certaines régies de la commune, telles que les régies tennis, photocopies et garderie.

Pour la régie tennis, elle ne fonctionne quasiment pas car les utilisateurs principaux sont des Congardais pour qui l'utilisation des tennis est gratuite.

Concernant la régie garderie, à partir du 1^{er} septembre, les factures garderie seront enregistrées informatiquement et envoyées sur le même document que celles de la cantine scolaire.

La régie photocopie fonctionne un petit peu plus que les deux autres mais cela ne représente pas un gain très important pour la commune. Par contre, elle représente une grosse responsabilité pour le régisseur et un travail important pour des petites sommes.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent la clôture de ces régies à l'unanimité et charge Mr le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires.

5 - Fonds Départemental de Solidarité pour le Logement

Le Département a sollicité la commune de Saint-Congard pour participer au Fonds de solidarité pour le logement 2024.

Cela représente une participation de 81,70 € à la commune.

Après vérification, ce dossier est déjà validé par le Conseil Municipal.

6 - Subvention Département réhabilitation station d'épuration Délibération 2024-09-05

Des travaux doivent être réalisés pour remettre aux normes la station d'épuration.

Ils représentent un gros investissement financier pour la commune et Mr le Maire propose de demander une subvention au Département du Morbihan. L'estimation est à hauteur de 234 250,00 € HT.

La commune a reçu ces derniers jours, les résultats de l'étude des sols. Il semble que tout soit bon pour le lancement des travaux qui devront se faire 6m sous la claie.

Les Conseillers Municipaux acceptent ce projet à l'unanimité et chargent Mr le Maire à procéder à la demande de subvention auprès du Département du Morbihan.

7 - Subvention accessibilité Délibération 2024-09-06

Il y a quelques temps, la municipalité a reçu la visite de Mr Yan JONDOT, ancien Maire et représentant des personnes porteuses de handicap.

Mr JONDOT a examiné l'accessibilité de la mairie et ses abords.

Il a indiqué que la mairie est bien équipée tout comme la salle polyvalente avec un accessibilité des loges pour tous.

Cependant, pour avoir une accessibilité optimale, il a proposé la réalisation de quelques aménagements qui favoriseraient et amélioreraient l'accès et la circulation de tout le monde.

Suite à cela, la commune a contacté des entreprises qui ont envoyé différents devis. Mr le Maire présente ces devis :

Fournisseur	Objet	Montant HT	Montant TTC
Self signal	Signalétique	5 421,89 €	6 524,27 €
Verre solutions	Porte secrétariat aux normes PMR	6 970,00 €	7 667,00 €
By bois	Rampe de sécurité escalier mairie	721,00 €	721,00 €
By bois	Table pique-nique accessible	939,60 €	939,60 €
By bois	Réhausse banc extérieur	367,00 €	367,00 €
Wesco	Meuble à langer	595,56 €	744,45 €
Handinormes	Plaques signalétiques en drapeau	84,90 €	101,88 €
TOTAL		15 099,95 €	17 065,20 €

Le financement de ces aménagements peut être subventionné par le Département du Morbihan ainsi que par la Préfecture. Mr le Maire propose aux conseillers municipaux de déposer un dossier de demande dans ces deux institutions.

Les conseillers municipaux proposent de se pencher sur l'accessibilité de la salle des sports ainsi que du camping par la même occasion. La salle des sports est déjà bien aménagée. Un point sera fait au camping et les petites dépenses seront ajoutées aux travaux de la mairie.

Les Conseillers municipaux, après délibération, acceptent l'engagement de ces travaux à l'unanimité et chargent Mr le Maire à procéder aux demandes de subvention et signer tous documents afférents à ce dossier.

8 - Achat véhicule et matériel pour les services techniques

Délibération 2024-09-07

Les agents communaux étant dorénavant 2, il serait bien que la commune se dote d'un 2^{ème} véhicule.

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, lors de laquelle le choix s'est porté sur l'achat d'un utilitaire thermique d'occasion, Mr le Maire a pris contact avec le garage Denos.

Un Renault Kangoo, tout équipé, était disponible pour un montant de 7 309,43 € avec pose d'un attelage.

Il est également nécessaire de compléter l'outillage des services techniques. Des entreprises sont contactées pour élaborer des devis. Mr le Maire présente les devis reçus :

Fournisseur	Objet	Montant HT	Montant TTC
Garage DENOS	Achat véhicule	7 309,43 €	8 642,76 €
Lorent SARL	Plateau Lider 32650	7 655,46 €	9 183,80 €

Garage Rubeaux	Taille-haie à perche	749,16 €	899,00 €
Garage Rubeaux	Tondeuse professionnelle	2 032,50 €	2 439,00 €
Garage Rubeaux	Débrousailluse	483,33 €	580,00 €
Kerhervé	Vêtements de travail	520,43 €	540,43 €
Kerhervé	Coffret forêts burin + coffret forêts métaux	84,81 €	101,77 €
Kerhervé	Ensemble antichute échafaudage	308,00 €	369,60 €
Soulaine	Niveau laser	134,00 €	160,80 €
Kerhervé	Perfo burineur	572,93 €	687,52 €
Kerhervé	Echafaudage	1 560,00 €	1 872,00 €
Kerhervé	Escabeau 4 marches	109,00 €	130,80 €
Kerhervé	Groupe électrogène perform 4500	782,08 €	938,50 €
Kerhervé	Poste à souder	225,45 €	270,54 €
Kerhervé	Valise maintenance	219,00 €	262,80 €
TOTAL		22 745,58 €	27 025,32 €

Pour ces achats, la commune peut faire une demande de subvention auprès du Département du Morbihan.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de ses membres présents, l'achat de ce véhicule ainsi que du matériel et charge Mr la Maire de procéder aux demandes de subvention et signer tous documents afférents à ce dossier.

9 - Subvention camping

Des travaux d'aménagement sont prévus dans le camping municipal du halage.

Une demande de subvention a été déposée au Département du Morbihan. Cependant, le projet initial est revu et les devis doivent être réactualisés.

Mr le Maire précise que par retour d'expérience, il serait préférable d'installer des barrières à codes ou cartes pour limiter les entrées de touristes venant uniquement remplir leur camping-car.

Pour une prise en compte et un financement au plus proche de la réalité, il convient de déposer une nouvelle demande de subvention en tenant compte des modifications.

La commune n'a pas reçu tous les devis attendus. Mr le Maire propose de reporter ce sujet.

10 - Devis salle des sports Délibération 2024-09-08

Une réfection du plafond ainsi que des travaux d'étanchéité des chéneaux doivent être réalisés dans la salle des sports.

Plusieurs entreprises ont été contactées et ont déposées des devis.

Pour les travaux de réhabilitation de la salle intérieure, l'entreprise CIAO propose un devis pour un montant de 6 182,63 €.

Les élus décident d'enlever les travaux de peinture qu'ils se chargeront de réaliser eux-mêmes. Le montant de la facture sera réduit.

Concernant les travaux sur les chéneaux, l'entreprise Arz'Etanch, retenue au printemps 2024, a revu ses tarifs à la hausse et ne peut pas intervenir avant l'hiver prochain.

Les propositions d'autres entreprises sont étudiées :

- | | |
|--|--------------------------|
| - Hervieux : réfection en membrane PVC | montant : 7 545,59 € HT |
| - ED Ouest : réfection totale du chéneau | montant : 14 563,90 € HT |
| - ED Ouest : réfection par pose d'une résine | montant : 3 198,78 € HT |

Il convient de choisir les entreprises qui vont intervenir pour ces travaux.

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, choisissent de retenir l'entreprise CIAO pour les travaux intérieurs et l'entreprise ED Ouest avec un réfection par pose d'une résine pour les travaux de toiture. Ils chargent Mr le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier.

11 -Devis panneaux signalisation Délibération 2024-09-09

Un complément de panneaux de signalisation est nécessaire pour sécuriser le bourg.

La commune a reçu un devis de l'entreprise self-signal pour un montant de 334,11 €.

Les conseillers municipaux acceptent l'achat de ces panneaux de signalisation et charge Mr le Maire de procéder à la signature du devis.

12 - Marché de Noël et feu d'artifices Délibération 2024-09-10

De nouveau, la commune souhaite organiser un marché de Noël se clôturant par un feu d'artifices.

La date retenue est le samedi 07 décembre 2024 sur le site de la Chapelle de Lorette.

Ce lieu est choisi car il permet un repli dans la salle des sports en cas de mauvais temps.

La commune a reçu un devis de la société Bretagne Pyro pour l'organisation du feu d'artifices. Le devis s'élève à 2 500 € ou 2 800 € TTC si la commune souhaite un supplément.

Compte-tenu de l'annulation de l'année dernière, Mr le Maire propose de prendre l'option supplémentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis à 2 800 € à l'unanimité de ses membres présents. Il charge Mr le Maire de procéder à la signature du devis.

13 - Coût du menu repas des anciens Délibération 2024-09-11

Comme chaque année, la commune organise un repas pour les aînés Congardais. Celui-ci est prévu le dimanche 06 octobre 2024.

La commission des affaires sociales propose aux conseillers municipaux de choisir un menu équivalent à celui de 2023, pour un montant de 28 € par personne.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte un menu à hauteur de 28 € par personne, à l'unanimité de ses membres présents. Il charge Mr le Maire de procéder à la signature du devis.

14 - Choix animation repas des anciens

Délibération 2024-09-12

Lors du repas offert aux aînés Congardais, un spectacle est organisé pour animer ce moment de partage.

La commission des affaires sociales a reçu un devis de Mr Emmanuel DELATOUCHE qui propose cette animation pour un montant de 330,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de ses membres présents, le devis à 330 € HT. Il charge Mr le Maire de procéder à la signature du devis.

15 - Choix colis de fin d'année des anciens

Délibération 2024-09-13

Comme chaque année, la commune distribue des colis aux aînés Congardais ne pouvant pas se rendre au repas.

La commission des affaires sociales propose aux conseillers municipaux de choisir un colis équivalent à celui de 2023, pour un montant de 27 € par colis.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de ses membres présents, un colis pour un montant de 27 € pièce. Il charge Mr le Maire de procéder à la signature du devis.

16 - Installation de buses : totalité des frais à la charge des demandeurs

Délibération 2024-09-14

Actuellement, si un propriétaire souhaite installer une buse devant sa parcelle, il se charge d'acheter les matériaux et la commune procède à l'installation.

Dans les faits, pour différentes raisons, les propriétaires prennent en charge le coût des travaux dans leur globalité.

Pour clarifier la situation, Mr le Maire souhaite acter : pour des travaux d'installation d'une buse sur une propriété privée, les frais seront à la charge du propriétaire en totalité, achat matériaux et pose.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, acceptent que la commune n'installe plus les nouvelles buses et que ces travaux soient en totalité à la charge des propriétaires.

17 - Demande de rétrocession lotissement domaine Saint-Marc

Délibération 2024-09-15

Après une première demande de l'ASL Domaine Saint Marc, la commune a donné un accord de principe sous réserve d'une attestation de conformité du réseau pluviale et du bassin de rétention.

La commune ayant reçu les attestations attendues, il convient de délibérer pour cette rétrocession.

Celle-ci se fera à titre gratuit avec une prise en charge des frais d'acte par l'association ASL Domaine Saint-Marc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte cette rétrocession à titre gratuit et charge Mr le Maire de procéder à la signature de tous documents afférents à ce dossier.

18 - Fonds-Vert pour horloges connectées Délibération 2024-09-16

Morbihan énergies propose une prise en charge financière partielle pour l'installation d'horloges connectées.

La commune souhaite profiter de cette aide financière pour installer 3 horloges supplémentaires.

Le choix se porterait sur un forfait annuel à 160 € HT par équipement pendant 5ans. Morbihan énergies sont propriétaires sur cette durée puis restitue les horloges à la commune.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent cette proposition à l'unanimité et chargent Mr le Maire de procéder à la signature du devis ainsi que de tous documents afférents à ce dossier.

19 - Prise en charge raccordement des eaux pluviales Délibération 2024-09-17

Des Congardais ont réalisé des travaux de réfection de la toiture d'un appentis.

Seulement, leur évacuation des eaux pluviales n'est pas raccordée au réseau communal et se déverse sur le trottoir à l'entrée de l'école.

Mr le Maire propose que la commune prenne en charge cette opération comme cela a été fait pour les propriétaires de la rue.

Les devis suivants ont été reçus :

- Entreprise Colas	fourniture et pose caniveau plat	1 520,00 € HT
- SEB	fourniture et pose caniveau plat	1 450,00 € HT
- SEB	caniveau posé en pavé granit	1 250,00 € HT

Pour des raisons d'intérêts familiaux, Mme Uriell WINCKEL et Mr Pascal GUEZO ne participent pas au vote.

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, acceptent que la commune prenne en charge les travaux et choisissent de retenir l'entreprise SEB pour la fourniture et pose de caniveau plat. Ils chargent Mr le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier.

20 - Point dossier médiathèque

Après un long moment de calme, suite au désistement de l'économiste le dossier de la construction de la médiathèque est relancé.

Un nouvel économiste a été nommé. Il s'est rendu sur le site le mardi 03 septembre 2024 pour se rendre compte du dossier et refaire un chiffrage.

La commune devrait le recevoir dans les prochains jours.

Questions diverses

- ❖ **Point sur le dossier bar/tabac :** La procédure engagée par la commune pour acter la fin de bail avec le bar/tabac avance. Le dossier est passé en référé le 05 septembre 2024. Le jugement du référé aura lieu le jeudi 19 septembre prochain.
En parallèle, une procédure de redressement judiciaire est actée. Mr le Maire indique qu'il aurait été bien que la commune soit informée des problèmes financiers que peut rencontrer la propriétaire.
- ❖ **Eco pâturage chemins communaux :** Des vaches sont en pâture sur une parcelle communale depuis de nombreuses années. L'itinéraire du sentier d'interprétation, inauguré vendredi 13 septembre, passe par ce chemin. Mr le Maire a rencontré la propriétaire des bovins afin de trouver ensemble une solution permettant la continuité de l'éco pâturage ainsi que le passage des randonneurs. Deux solutions sont étudiées. Soit de clôturer le chemin de chaque côté, ce qui empêcherait la rencontre entre les randonneurs et les bêtes ; la commune se chargerait de l'entretien du chemin. Soit, 2^{ème} possibilité, laisser les terrains non clôturés et installer des barrières aux entrées et sorties du chemin avec des panneaux signalant la présence des animaux. Le chemin continuerait à être nettoyé par les vaches.
Les conseillers municipaux chargent Mr le Maire de voir avec la propriétaire de la GAEC la solution qui convient aux deux parties.
- ❖ **Rapprochement avec Saint Laurent :** Une réunion a eu lieu ce lundi 16 septembre en présence des élus de Saint-Laurent, Saint-Martin, Saint-Congard, des représentants du Centre des Finances Publique ainsi que des représentants de la Préfecture du Morbihan.
La fusion des communes est un sujet complexe qu'il convient de travailler en profondeur afin de prendre la décision la meilleure pour tous. Si les élus des communes choisissent de travailler dans le sens d'une fusion, il est trop tard pour ce mandat mais celle-ci pourra être envisagée pour la mi-mandat prochain.
- ❖ **Ancienne boulangerie :** Une représentante de Soliha est venue présenter un projet réalisable dans le bâtiment de l'ancienne boulangerie. Elle propose la création de 3 logements sociaux, un T2, un T3 et un T4 et un local de stockage pour les vélos de l'entreprise GLON.
Dans cette étude, le projet serait subventionné à hauteur minimum de 60%.
La commune créerait un logement pour les très faibles revenus (maximum 1 000€) et deux logements pour de faibles revenus (maximum 2 000 €).
L'estimation du revenu de l'immeuble est d'environ 1 300 € mensuel.
Le sujet sera présenté par SOLIHA et soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.
- ❖ **Echange de chemins :** Les propriétaires de l'ancien garage rencontrent des difficultés pour vendre leur bien car un chemin communal passe au milieu de leur propriété. Ils demandent si la commune accepterait d'échanger ce chemin par une partie équivalente située au-dessus de leur parcelle.
Mr le Maire a donné un accord de principe à condition que le chemin proposé soit équivalent et d'une largeur minimale de 2m.

La séance est close à 23h20.